



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**

**Appel à projets – 2022
relatif à l'intégration des étrangers primo-arrivants,
dont les réfugiés bénéficiaires de la protection internationale**

Programme 104 – Actions 12

15 avril 2022	Publication de l'appel à projets
17 mai 2022	Date limite de réception des dossiers

A l'appui des décisions du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 et du comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019, le Gouvernement fait de l'intégration effective des étrangers résidant en situation régulière sur le territoire une priorité contribuant à la cohésion de notre société. L'ensemble des publics admis durablement au séjour régulier en France est concerné par la politique d'intégration : les Bénéficiaires de la Protection Internationale ainsi que les étrangers venant s'installer en France dans le cadre de l'immigration familiale et de l'immigration économique.

Les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration d'une durée de cinq ans, qui débute avec la signature du CIR (Contrat d'Intégration Républicaine) au cours duquel ils bénéficient de formations civique et linguistique prescrites par les directions territoriales de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et d'une orientation vers les services de proximité.

En complémentarité de ces actions, les services de l'Etat à l'échelon départemental et régional mobilisent, par le biais d'un appel à projets, l'ensemble des acteurs afin de proposer une offre complémentaire prenant en compte les besoins spécifiques des publics et des territoires.

L'appel à projets 2022 fixe un cadre pour la déclinaison régionale et départementale des orientations nationales de la politique d'intégration des primo-arrivants.

1 – Les publics visés

Le public concerné par la politique d'intégration est constitué des étrangers primo-arrivants.

Un **étranger primo-arrivant** est un ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne, titulaire depuis moins de cinq ans d'un titre de séjour délivré au titre de l'immigration familiale, de l'immigration professionnelle ou de la protection internationale et désireux de s'installer durablement en France. Ne sont pas considérés comme primo-arrivants tous les autres ressortissants étrangers, notamment les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés, les étrangers en situation irrégulière.

Un **bénéficiaire de la protection internationale (BPI)** est une personne qui s'est vu attribuer soit le statut de

réfugié soit le bénéfice de la protection subsidiaire. Les BPI sont également des primo-arrivants.

En 2022, en réponse à la crise Ukrainienne, les actions soutenues dans le cadre de cet appel à projets s'adressent aussi aux personnes **Bénéficiaires de la Protection Temporaire (BPT)**.

OCCITANIE	Nombre de signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) en 2021	Proportion en %	Nombre de BPI parmi les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) en 2021	Proportion de BPI par rapport au nombre de CIR / département
9 - Ariège	158	2%	62	39%
11 - Aude	270	4%	77	29%
12 - Aveyron	261	3%	82	31%
30 - Gard	726	10%	185	25%
31 - Haute - Garonne	2599	34%	617	24%
32 - Gers	192	3%	94	49%
34 - Hérault	1560	21%	321	21%
46 - Lot	212	3%	92	43%
48 - Lozère	135	2%	78	58%
65 - Hautes-Pyrénées	283	4%	170	60%
66 - Pyrénées orientales	508	7%	142	28%
81 - Tarn	403	5%	109	27%
82 - Tarn et Garonne	255	3%	76	30%
TOTAL OCCITANIE	7562	100 %	2105	28%

2 – Les orientations prioritaires de l'appel à projets

L'AAP souhaite favoriser l'émergence, dans les territoires, de projets relevant des thématiques prioritaires telles que :

- **l'accès à l'emploi**, notamment grâce à des actions d'**accompagnement à l'emploi**, la **valorisation des qualifications et expériences professionnelles** acquises à l'étranger, ou encore l'accompagnement à la **création d'activité**. Les actions en faveur de l'emploi des femmes feront l'objet d'une attention particulière.
- **l'appropriation des valeurs et principes de la république**, actions proposées en complémentarité avec les formations obligatoires dispensées par l'OFII.

Pourront être financées à ce titre, les **actions de parrainage ou de mentorat** qui organisent, au sein d'une structure encadrante, la mise en relation d'un étranger primo-arrivant avec un résident français souhaitant mobiliser bénévolement son expérience pour favoriser la découverte de la société et de la culture française, la maîtrise de la langue, la construction du projet scolaire ou professionnel de la personne qu'il accompagne.

- **l'apprentissage linguistique**, notamment à visée professionnelle, mais aussi, les ateliers linguistiques et sociolinguistiques
 - Afin d'assurer la meilleure visibilité de l'offre linguistique, les porteurs de projets retenus seront sollicités par les CRIA de leur département ainsi que par le CARIF OREF (cf annexe 2) afin que leur offre soit répertoriée dans l'outil cartographique national du CARIF OREF et sur le portail d'Occitanie <https://www.profiloccitanie.fr/>. Ce recensement de l'offre sera également mis à disposition des plateformes linguistiques départementales (Cf annexe 3)
 - Les porteurs de projets seront également invités à participer aux formations et échanges de pratiques mis en place par les CRIA.
 - Parmi les actions soutenues, le dispositif PIAL (Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue) est reconduit en 2022. Le dispositif s'adresse aux signataires du CIR de moins de 26 ans, sans emploi, ayant la possibilité de travailler en France, et qui ont déjà bénéficié des formations linguistiques obligatoires, délivrées par l'OFII. Les actions linguistiques proposées par les porteurs de projet au titre du PIAL doivent, pour être retenues, répondre aux besoins identifiés par les missions locales, et faire l'objet de leur soutien (cf. Annexe 4)

Sont également soutenues les actions interdépartementales, régionales et celles s'inscrivant dans le cadre d'un réseau régional dont :

- Les actions **d'accès à l'emploi et de valorisation des diplômes et des compétences** développées à l'étranger, et les actions **d'apprentissage de la langue française**,
- Les actions facilitant la **professionnalisation des acteurs de l'intégration**, la formation des intervenants professionnels et bénévoles, la création d'outils d'information, de formation, de mise en réseau et d'impulsion d'une dynamique multi-partenaire etc. dans les domaines intéressant les étrangers primo-arrivants.

A titre d'exemple :

- Actions des centres de ressources régionaux et départementaux de recensement et de structuration des offres d'apprentissage linguistique, de coordination et de professionnalisation des acteurs
- Actions de formation / sensibilisation / échanges de pratiques relatifs à l'ensemble des leviers de l'intégration (emploi, droits, langue)
- Actions d'interprétariat
- Ressources, formations et veille juridique sur le droit des étrangers et l'accompagnement des étrangers

Seront étudiés avec une attention particulière les projets relatifs aux bénéficiaires de la protection internationale, temporaire ainsi qu'aux acteurs de l'intégration chargés de l'accompagnement de ces derniers, notamment dans

les champs suivants :

- **L'accompagnement vers l'emploi**, en particulier pour un public de moins de 25 ans, en grande majorité sans ressources, incluant si possible une offre d'hébergement,
- **L'accompagnement à la mobilité** particulièrement dans les territoires ruraux isolés et afin de faciliter les déplacements des personnes réfugiées sur leur territoire d'accueil,
- **L'accès aux soins**, et notamment la prise en charge psycho traumatique des vulnérabilités spécifiques liées au parcours d'exil,
- **Le développement de l'accès à la culture et au sport**, le renforcement des liens avec la société civile. Les projets viseront à soutenir la réalisation de projets culturels ou sportifs proposant un accompagnement vers le retour à une activité professionnelle artistique ou sportive.

3 – Dépôt des demandes de subvention

Les demandes de subvention sont transmises aux services de l'Etat en département ou en région, en fonction du périmètre du projet (compétence du préfet de région si l'activité dépasse le périmètre d'un département).

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- Formulaire de subvention n°12156*06 téléchargeable à partir du lien suivant : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>
- la fiche de demande 2022 figurant en PJ de l'AAP, complétée en cas de renouvellement du bilan 2021
- En cas d'action soutenue au titre du dispositif PIAL : le courrier de soutien de la Mission Locale figurant en Annexe 4

Les dossiers seront adressés par voie de messagerie aux référents régionaux et départementaux pour **le 17 mai 2021 midi au plus tard.**

La liste des référents départementaux et régionaux auxquels doit être adressée la demande de subvention est disponible ci-dessous.

Liste des référents régionaux et départementaux de l'intégration: action 12

DDETSPP de l'Ariège	Lucie.mathieu@ariefge.gouv.fr Cinthia.clovis@ariefge.gouv.fr	05 61 02 43 60 05 61 02 43 32	DDETSPP de l'Ariège / Service Politiques sociales / 9 rue du lieutenant Paul Delpèch 09 000 FOIX
DDETSPP de l'Aude	florence.fouchard@audefge.gouv.fr firoze.hafeji@audefge.gouv.fr / lucille.callejon@audefge.gouv.fr	04 34 42 90 32 04-34-42-90-31 04 34 42 90 30	DDETSPP de l'Aude / Cité administrative – Place Gaston Jourdanne 11 807 CARCASSONNE
DDETSPP de l'Aveyron	ddetspp-lceppv@aveyron.gouv.fr christine.cabaniols@aveyron.gouv.fr sandrine.bosse@aveyron.gouv.fr , martine.merle@aveyron.gouv.fr Sandrine Bosse, cheffe de service Christine Cabaniols Martine Merle	05 65 73 52 26 05 65 73 52 30 05 65 73 52 27	DDETSPP de l'Aveyron 9 rue de Bruxelles – BP 3125 12 031 RODEZ Cedex 9
DDETS du Gard	stephanie.jalabert@gard.gouv.fr marie-claire.duchemann@gard.gouv.fr	04 30 08 61 90 04 30 08 61 67	DDETS du Gard - Service Hébergement Publics vulnérable 1120, route de saint Gilles - BP 39 081 30 972 NÎMES Cedex 9
Préfecture et DDETS de Haute-Garonne	pref-politique-ville@haute-garonne.gouv.fr Geneviève SOULAGES Stéphanie GHERARDI ddcs-psis@haute-garonne.gouv.fr sandrine.paris@haute-garonne.gouv.fr claire.maillot@haute-garonne.gouv.fr	05 34 45 38 14 05 34 45 38 88 Sandrine PARIS : 05 34 45 33 49 Claire MAILLOT, Cheffe de service 05 34 45 38 92	- Préfecture Haute-Garonne / Pôle Social/Politique de la ville 1 place St Etienne / 31 038 TOULOUSE Cedex 09 - DDETS Haute Garonne / 1 place StEtienne / 31038 TOULOUSE
DDETSPP du Gers	ddetspp-solidarite@gers.gouv.fr marie-pierre.dulout@gers.gouv.fr	05 81 67 22 23 05 81 67 22 21	DDETSPP du Gers / Cité administrative, place de l'ancien Foirail

	fanny.mourier@gers.gouv.fr		32 020 AUCH cedex 9
DDETS de l'Hérault	jocelyne.gautry@herault.gouv.fr guillaume.klein@herault.gouv.fr carole.davila@herault.gouv.fr	07 72 30 29 19 04.67.41.72.22	DDETS Hérault / Rue Serge Lifar, CS 97 938 – 34 184 MONTPELLIER Cedex 4
DDETSPP du Lot	ddetspp@lot.gouv.fr solenn.kervegan@lot.gouv.fr daniele.camsusou-laduguie@lot.gouv.fr isabelle.bley@lot.gouv.fr	05 65 20 56 00 05 65 20 56 46 05 65 20 56 43 06 85 81 80 23 05 65 20 56 12	DDETSPP du Lot / Cité sociale - 304 rue Victor Hugo –CS80228 – 46 004 CAHORS cedex 9
DDETSPP de la Lozère	ddetspp-direction@lozere.gouv.fr sylvie.jolibert@lozere.gouv.fr	04 30 11 10 03 04 30 11 10 41	DDETSPP de la Lozère / Cité administrative – 9, rue des Carmes BP 134 – 48 005 MENDE cedex
DDETSPP des Hautes-Pyrénées	melody.malpel@hautes-pyrenees.gouv.fr	05.62.46.42.51	DDETSPP des Hautes-Pyrénées / Cité administrative Reffye Amiral Courbet 65000 TARBES
DDETS des Pyrénées-Orientales	veronique.chivalier@pyrenees-orientales.gouv.fr christian.dumotier@pyrenees-orientales.gouv.fr	04 68 35 72 12 / 06 70 82 28 24 04 68 35 73 24 / 06 67 96 15 16	DDETS des Pyrénées Orientales 16 bis, cours Lazare-Escarguel BP 89130 66 020 PERPIGNAN Cedex
DDETSPP du Tarn	elsa.corcin@tarn.gouv.fr dominique.arenas@tarn.gouv.fr nathalie.meyze@tarn.gouv.fr veronique.quilloumy@tarn.gouv.fr	05 81 27 53 77 05 81 27 51 38 05 81 27 53 04 05 81 27 53 74	DDETSPP du Tarn 18 avenue maréchal Joffre 81 013 ALBI cedex 9
DDETSPP du Tarn et Garonne	nadia.el-alaoui@tarn-et-garonne.gouv.fr ddetspp-integration-solidarite@tarn-et-garonne.gouv.fr elodie.leblanc@tarn-et-garonne.gouv.fr	05 05 63 21 18 62 05 05 63 21 18 28	DDETSPP du Tarn et Garonne 140 avenue Marcel Unal 82 000 MONTAUBAN
DREETS Occitanie	nadia.tempere@dreets.gouv.fr daniele.garcia@dreets.gouv.fr	05 62 89 82 73 / 06 08 43 04 18	DREETS Occitanie - 5 Esplanade Compans Caffarelli BP 98016 - 31080 Toulouse cedex 6

ANNEXE 1 : Le Cadre européen commun de référence : CECR

CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES
Niveaux communs de compétences – Échelle globale (Conseil de l'Europe 2001)
http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/Framework_FR.pdf

C2 Maîtrise	Comprend sans effort pratiquement tout ce qu'il/elle lit ou entend. Restitue faits et arguments (écrits et oraux) en les résumant de façon cohérente. S'exprime spontanément, très couramment et de façon précise (fines nuances de sens en rapport avec des sujets complexes).
C1 Autonome	S'exprime spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher ses mots. Utilise la langue de façon efficace et souple dans sa vie sociale, professionnelle ou académique. S'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée.
B2 Avancé ou utilisateur indépendant	Comprend le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Communique avec spontanéité et aisance. S'exprime de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émet un avis sur un sujet d'actualité et expose les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.
B1 Niveau seuil	Comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. Se débrouille dans la plupart des situations rencontrées. Discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt (raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée).
A2 Intermédiaire ou de survie	Comprend des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats.
A1 Introductif Découverte	Comprend et utilise des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un et poser à une personne des questions la concernant – par exemple, sur son lieu d'habitation, ses relations, ce qui lui appartient, etc. et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.
A1.1 (Hors CECRL- d'après Beacco, Ferrari, Lhote, Tagliante, 2005)	Peut comprendre quelques expressions familières et quotidiennes utilisées dans des situations de communication très récurrentes ainsi que des énoncés très simples visant à satisfaire certains besoins concrets de la vie sociale ; il peut en utiliser certains. Peut s'identifier et répondre à des questions concernant, par exemple, sa nationalité, son âge, son état civil, sa profession, son lieu d'habitation... et, éventuellement, poser lui-même des questions de ce type à quelqu'un de non totalement inconnu ou dans une interaction administrative ou de service prévisible. Peut participer à une interaction ordinaire, au moins partiellement, au moyen d'énoncés simples (centrés sur un ou deux mots), en ayant aussi recours à sa langue première ou à d'autres langues acquises, si l'interlocuteur parle lentement et distinctivement et se montre coopératif et bienveillant.

ANNEXE 2 : Liste des centres de ressources régionaux et départementaux

Centres de ressources régionaux

Carif Oref Occitanie : www.profiloccitanie.fr

Référente : Bénédicte HELIAS : benedicte.helias@cariforefoccitanie.fr

GIP Ressources et Territoires <http://www.ressources-territoires.com/>

Centre Hospitalier Marchant, 134 Route d'Espagne, 31035 TOULOUSE

Référent : Julien Chizallet jchizallet@ressources-territoires.com

Référente régionale des plateformes linguistiques : Bérangère DANIS bdanis@ressources-territoires.com

Centres de Ressources Illettrisme et Apprentissage de la langue

COORDONNEES CRIA

Département	Structure porteuse	Adresse	Référent(e)	Courriel
Aude (11)	CREPA	Campus FAOL 17 quai Riquet 11000 Carcassonne	Corinne RAVON	c.ravon@ligue11.org
Gard (30)	Ceregard	97 rue des anciens combattants d'AFN 30000 NÎMES	Carol' DOLADILLE	ceregard@orange.fr
(09), (12), (31), (32), (46), (65), (81), (82)	Ressources & Territoires	134 route d'Espagne BP 53566 31035 TOULOUSE Cedex 1	Nicole ROUJA Bérangère DANIS	nrouja@ressources-territoires.com bdanis@ressources-territoires.com
Hérault (34)	Ad'oc Conseil	121 rue d'Athènes 34000 Montpellier	Stephen BERTRAND	contact@cria34.fr
Lozère (48)	CRIA 48	12 avenue Pierre Coudrin 48000 MENDE	Marie HAAG	crialozere@gmail.com
Pyrénées-Orientales (66)	CRIA 66	Atelier Canopé Place Jean Moulin 66000 Perpignan	Hélène GIROU	cria66@ac-montpellier.fr

ANNEXE 3 : Plateformes linguistiques

Département		Structure porteuse	Adresse	Référent(e)	Courriel
Plateforme Linguistique de l'Aude	Aude (11)	CREPA	Campus FAOL 17 quai Riquet 11000 Carcassonne	Corinne RAVON	c.ravon@ligue11.org
Plateforme Linguistique du Gard	Gard (30)	Ceregard	97 rue des anciens combattants d'AFN 30000 NÎMES	Carol' DOLADILLE	ceregard@orange.fr
Plateforme Linguistique de la Haute - Garonne	Haute - Garonne (31)	Cosmopolitaine	3 place Guy Hersant 31400 Toulouse	Francine VIEIRA	contact@plateformelinguistique31.org
Plateforme Linguistique de l'Hérault	Hérault (34)	Ad'oc Conseil	121 rue d'Athènes 34000 Montpellier	Véronique NALLET	contact.pl34@adoc-conseil.fr
Plateforme Linguistique du Lot	Lot (46)	RERTR	333 avenue Edouard Herriot, 46000 Cahors	Valérie PREVOT	plateformelinguistique46@gmail.com
Plateforme Linguistique des Hautes - Pyrénées	Hautes-Pyrénées (65)	Portes Ouvertes	3 rue du Château d'Eau 65000 Tarbes	Kenza ANBARI	portes.ouvertes_formation@orange.fr
Plateforme Linguistique des Pyrénées Orientales	Pyrénées-Orientales (66)	CRIA 66	Atelier Canopé Place Jean Moulin 66000 Perpignan	Hélène GIROU	cria66@ac-montpellier.fr
Plateforme du Tarn et Garonne	Tarn et Garonne (82)	CIBC AgirE	Domaine de Parages 51 Route de Bressols 82000 MONTAUBAN	Cécile DOULUT Cécile JACQUEMIN	c.doulut@cibc-agire.fr c.jacquemin@cibc-agire.fr

ANNEXE 4 : Modèle de courrier de soutien (action linguistique s'inscrivant dans le PIAL)

(Coordonnées du signataire)

OBJET : Soutien de la candidature présentée par (nom de l'opérateur)

Je soussigné (représentant de la mission locale), représentant la Mission Locale de (lieu), atteste que l'offre de parcours d'apprentissage de la langue française proposée par (nom de l'opérateur) dans le cadre du PIAL (Parcours d'Intégration par l'Acquisition de la Langue) correspond bien aux besoins des publics identifiés par la Mission Locale sur le territoire de compétence de notre structure pour l'année 2022.

Fait à (lieu) le (date)

(Identité du signataire + cachet)